



PIECES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER
(Demande d'avance financière ou microcrédit social)

SOS FAMILLES
EMMAÛS VENDEE
Fondateur abbé Pierre

La demande n'est étudiée qu'après réception d'un mail ou d'un courrier d'un Travailleur social.

Photocopie des pièces à joindre au dossier :

- Lettre du travailleur social ayant validé la demande accompagnée de l'imprimé unique complété
- Photocopie de la carte d'identité des demandeurs, en date de validité
- Les trois derniers bulletins de salaire des personnes salariées dans la famille.
- Justificatifs des autres ressources (Pôle Emploi, chantier, RSA, retraite, rentes, CAF ...)
- Dernier avis d'imposition
- Quittance de loyer ou bail locatif (consultables sur place par l'accueillant)
- Contrats de prêt et tableaux d'amortissement (consultables sur place par l'accueillant)
- Relevés bancaires des 3 derniers mois de l'ensemble des comptes de la famille
- Le ou les RIB de la famille.
- Information du demandeur sur sa situation au **FICP** (Fichier des Incidents de Remboursement des Crédits) et au **FCC** (Fichier Central des Chèques). À demander par internet "particuliers.banque-france.fr" ou aux guichets de la banque de France :

Banque de France La Roche sur Yon	54, Boulevard Aristide Briand	85000 LA ROCHE SUR YON
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h		Tel 02 51 24 24 24
Banque de France Les Sables d'Olonne	Mairie des Sables d'Olonne 21 Place du Poilu de France	85100 LES SABLES D'OLONNE
1er et 3ème vendredi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30		Tel 02 51 24 24 52 et 3414

-Surendettement

- Si surendettement ou faillite personnelle (PRP)**, copie des notifications de la Commission de surendettement des particuliers de la Banque de France et tableau des créances.

Remarques complémentaires : **Le surendettement n'interdit pas le recours à une avance financière ou à un micro-crédit social.** Cependant :

- Les familles venant de déposer un dossier de surendettement doivent attendre la conclusion de leur démarche et la notification définitive des mesures proposées.
- Les familles bénéficiant des mesures d'un plan de surendettement en cours doivent solliciter une autorisation préalable de la Commission de surendettement. (Voir avec l'accueillant)

TSVP

SOS FAMILLES EMMAÛS VENDEE, Fondateur Abbé Pierre

Pôle associatif – 71 Boulevard Aristide BRIAND – 85000 La ROCHE sur YON - Porte B – 2^{ème} étage - Boîte aux lettres 117

Véhicules : Les choix du vendeur et du véhicule demeurent de la seule responsabilité de la famille demanderesse. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus pour responsable des aléas techniques qui pourraient survenir.

Si la demande est acceptée, le règlement sera effectué directement au vendeur sur fourniture d'une :

- Attestation de vente du propriétaire du véhicule où facture du garagiste.
- Copie d'un Contrôle technique : de moins de trois mois pour un achat à un particulier ou de moins de six mois pour achat à un professionnel (garage)
- Photocopie de la carte grise
- RIB du vendeur et carte d'identité si achat auprès d'un particulier.

SOS FAMILLES EMMAÛS VENDEE, Fondateur Abbé Pierre

Pôle associatif – 71 Boulevard Aristide BRIAND – 85000 La ROCHE sur YON - Porte B – 2^{ème} étage - Boîte aux lettres 117

Déc 2022

Tél. 02 51 05 46 72 - sosfamillesemmausvendee@gmail.com - Site : <http://sfe85.free.fr>